JOURNAL
DE LA
CHAMBRE DES REPRESENTANS,
DE
L'ETAT DE LA LOUISIANE.
Lundi, 30 Décembre 1833.

La Chambre s'est réunie conformément à l'ajourne[illegible]

Sur motion de M. Garland, ordonné qu'un congé de [illegible]

[illegible]

M. Burthe a informé le Sénat qu'il a soumis à l'approbation du gouverneur, la "Résolution requérant l'avocat général d'intenter une ou plusieurs actions contre certains commissaires."

Sur motion de M. Burthe, un congé d'absence a été accordé à M. Dupré, pour quelques jours, à partir de samedi.

ORDRE DU JOUR.

Troisième lecture.

"Acte pour créer un inspecteur de farine additionnel, dans et pour la ville de la Nouvelle-Orléans."

Ce bill a été passé.

Seconde lecture.

"Acte pour établir la représentation dans la Chambre des Représentans de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, conformément au sixième récemment constitutionnel."

Sur motion de M. Saunders, ce bill a été renvoyé à un comité de trois membres, et MM. Saunders, Hébert et Burthe ont été nommés de ce comité."

"Acte pour augmenter et étendre la juridiction de la Cour de Paroisse de la ville de la Nouvelle-Orléans."

Première Lecture.

"Acte pour l'organisation et la discipline de la milice de l'Etat de la Louisiane."

Ce bill a été renvoyé au premier lundi de janvier prochain.

"Acte pour incorporer les souscripteurs à la Compagnie Atlantique d'Assurance Maritimes et contre les Incendies."

Un message de la Chambre des Représentans, apporté par M. Pilot, son greffier, a demandé le concours du Sénat aux actes suivans :

"Acte pour remettre en vigueur l'acte donnant certains pouvoirs aux propriétaires de la ville de Monroe, approuvé le 14 mars 1820," et l'acte intitulé "Acte pour donner certains pouvoirs aux propriétaires de la ville de Monroe, approuvé le 17 mars 1826."

Ce bill a subi sa première lecture.

"Acte allouant une compensation additionnelle aux assesseurs de la paroisse des Avoyelles."

Ce bill a subi sa première lecture.

Deux messages écrits du gouverneur ont été apportés par M. Verlein Degruys, son secrétaire privé.

Le Sénat s'est occupé à huis clos, d'affaires de l'exécutif.

Actes et résolutions portés à la Chambre.

"Résolution relative aux embarras de la Rivière Rouge."

"Résolution imposant certains devoirs à l'ingénieur civil."

"Acte pour changer l'époque de la tenue de sessions de la Cour du 4ème. District Judiciaire, dans la paroisse d'Iberville."

"Acte pour autoriser certains juges à accorder des autorisations de mariage, dans certains cas."

Sur motion, le Sénat s'est ajourné à jeudi, 10 heures.

NECROLOGE. *(Communiqué.)*

L'âme est vide quand on vient de perdre un époux, un père, un ami, tel qu'était Eugène Lartigue, de à l'ax, département des Landes, et qu'une horrible maladie vient de nous enlever à l'âge de 32 ans..... Que dire de lui! Donner aux uns le regret de ne l'avoir pas connu tout ce qu'il était, aux autres ce qu'ils ont apprécié comme nous!... Et que a-t-il de commun pour cela! le langage du cœur se sent, il ne s'écrit point. Eugène Lartigue! son nom ne dit-il pas assez!.... Regrettons-le, mais ne plaignons que ceux qui lui survivent: nous seuls sentons toute l'horreur d'une éternelle séparation; et les jours de chacun, qui, comme les siens, sont comptés, doivent nous faire céder sans murmure aux arrêts de la Providence.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Hewes, Shear, Portsmouth, W. G. Hewes capitaine
Brick Thorne, Smith, Alexandria, capitaine
Goel. Brazoria, Rowland, Texas, capitaine

ARRIVES.

Bateau de remorque Pilot, Riddle, de la passe S. O. a amené dans le port les navires Grotto et Newark, et le brick Hope. Il a laissé la barre dimanche à dix heures du matin. Il rapporte que le navire Bolivar, venant du Havre, le navire Romulus, et 8 ou 10 autres voiles, noms inconnus, étaient en dehors de la barre.

Navire Grotto, Baker, de New-York, à C. Adams.
Navire Newark, Grower, de New-York.
Brick Hope, Galt, de Baltimore.
Brick Charles Miller, Wright, de Porland.
Brick Cato, Tucker, Robertson, de Thomastown.
Brick Mary Cole, Fales, de Thomastown.
Goel. Water Witch, Stockbridge, de New-York.
Goel. Albert Centre, Mason, de la Mobile.
Goel. Veto, Sturdivant, de la Mobile.
Goel. Maria, Morris, de la Mobile.
Sloop Kingston, Burdick, de la Havane.
Bateau à vapeur Vermillion, Dough, de Baton Rouge.
Bateau à vapeur Chief Justice Marshall, de Cincinnati.
Bateau à vapeur Huison, Carey, de Cincinnati.
Bateau à vapeur Cruiser, Thompson, de Cincinnati.
Bateau à vap. Arnold, de la Pointe à la Hache.

BANQUE DES ETATS-UNIS,
Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1833.

CETTE Banque sera fermée demain. Les billets et notes dus ce jour sont payables aujourd'hui.
31 déc—1 JAMES SAUL, caissier.

AVIS—Les soussignés ayant acheté le fonds du magasin de M. Chs. Frémoule, préviennent le public et leurs amis qu'ils continueront le même genre de commerce, on trouvera chez eux, rue St-Philippe, No. 24, entre les rues Condé et Levée, un bel assortiment de comestibles en gros et en détail. Ils espèrent par leur exactitude et leur activité, mériter la confiance de tous ceux qui voudront bien leur accorder une portion de leur bienveillance.
31 déc—6 PECHILLON & SHERBUNE.

BOUTEILLES A PORTER ET A VIN—100 grosses de bouteilles reçues par le navire Tallahassee de Liverpool et à vendre par
31 déc BENJ. BOOTH & CO.

CABLES EN CHAINES—4 cables en chaines de première qualité, provenant de la manufacture anglaise, deux desquelles sont de 5-8 pouces, une de 11-16 et l'autre de 3-4 à vendre par
BENJ. BOOTH & CO.

LES soussignés ont reçu par le navire Tallahassee, de Liverpool, et offrent à vendre : 4 caisses indiennes assorties, 2 caisses Velours assortis, 6 caisses bas coton et [illegible] écru de qualité supérieur; 4 caisses toiles à imitation Chali.
BENJ. BOOTH & Co.

S[illegible] chargement du brick Panthea, contenant environ 3,000 boisseaux de gros sel, à vendre [illegible]
LINCOLN & GREEN.

[illegible] POUR ACHAT D'ESCLAVES A RICHMOND,
[illegible]

L[illegible] recevoir les ordres des [illegible] manufacturiers du Sud et [illegible] d'esclaves hommes [illegible] des artisans, la[illegible] de maison, &c. [illegible]

THEATRE D'ORLEANS.

MARDI, 31 DECEMBRE 1833.

RELACHE,

MERCREDI, 1er. JANVIER 1834,

LA DAME BLANCHE,

Opéra en 3 actes, de Scribe, musique de Boyeldieu.

On finira par

LES MAUVAISES TETES

OU LE

BARIL DE POUDRE,

Comédie-vaudeville en un acte, de MM. Bewin et Curry

Jeudi, 2 janvier, la 1ère représentation de LUDOVIC
Opéra en 2 actes.

JEUDI, 2 JANVIER 1834,

La première représentation de

LUDOVIC,

Drame lyrique en deux actes, de M. St-Georges ; musique d'Hérold et de M. F. Halévy ; représenté pour la première fois à Paris, sur le Théâtre-Royal de l'opéra-comique le 16 mai 1833.—*On finira par*

JEAN,

Comédie-vaudeville en 4 actes, de MM. Théaulon et Alphonse Signol.

SALLE D'ORLEANS.

MERCREDI PROCHAIN, 1er. JANVIER 1834,

Grand Bal Paré et Masqué.

Prix d'entrée—Les Cavaliers .... $1 50.

Les dames ne seront admises au Bal qu'avec un billet personnel d'invitation qui sera délivré par l'administration. On sera tenu de présenter son billet au premier portier avant d'entrer au bal.

Les armes, cannes, chapeaux, &c., seront déposés au bureau ouvert à cet effet.

Les masques seront tenus avant d'entrer au bal de se faire connaître. 30 déc—3

SALLE D'ORLEANS.

M. E. BERTUS a l'honneur d'annoncer à ses élèves et au public en général qu'il donnera à son bénéfice le 13 janvier prochain, UN GRAND BAL PARE, précédé d'un BAL D'ENFANTS. 30 déc—3

SALLE DE BAL

AU COIN DES RUES D'ORLEANS & BOURBON

MERCREDI, 1er. JANVIER,

Grand BAL paré et masqué.

Prix d'entrée—une piastre.

Les cavaliers trouveront un bureau pour déposer leurs canne et manteau, ils trouveront également un magasin de costumes et de masques. 23 décembre

SALLE WASHINGTON,

Rue St.-Philippe entre Royale et Bourbon,

MERCREDI, 1er. JANVIER,

GRAND BAL

Paré et Masqué,

L'on trouvera dans l'intérieur de l'établissement, une chambre pour y déposer avec sûreté les Manteaux, Cannes, Chapeaux, &c.—Un restaurant et des rafraîchissemens de toutes espèces et de 1re. qualité.

Prix d'entrée pour les cavaliers, $1 00

Les billets de dames doivent être personnels.

23 déc—3

LIQUEURS surperfines, en bouteilles de porcelaine, fruits et gelées de la Havane; Maraschino; Champagne de Toly, Vives, &c.; toute sorte de fruits de France, en bouteilles; vin doux de Bergerac; vin de Begermann, Larose, St-Julien, &c.; vin de Madère, 1re. qualité; sardines à l'huile et au beurre; saucissons de Lyon, à vendre par J. E. LOREILHE,
31 déc coin Bourbon et de la Douane.

JEUNE GARDE A CHEVAL,

GARDE A VOUS!

VOUS êtes prévenus que la compagnie montera à cheval mercredi, 8 janvier, à 8 heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rassemblement, domicile du capitaine, équipement complet, veste bleue, petite en amaranthe.

Par ordre du capitaine,
FREDERICK MYEVRE,
31 déc maréchal des logis chef.

$10 DE RECOMPENSE.

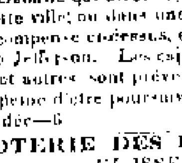

PARTI marron jeudi matin, 19 du courant, le nègre GEORGE, américain, âgé d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 8 à 9 pouces, il lui manque une dent à la machoire supérieure, il est de couleur rouge. Lorsqu'il est parti, il avait un pantalon et une vareuse de cotonnade bleue, une chemise flannelle rouge, un capot de couverte et un bonnet à la tête, il parle l'anglais et passablement le français. La personne qui arrêtera ce nègre et le mettra à la geole de cette ville, ou dans une des geoles du dit état, recevra la récompense ci-dessus, en s'adressant au soussigné, paroisse Jefferson. Les capitaines de navires, bateaux à vapeur et autres sont prévenus de ne point lui donner asyle sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois.
31 déc—6 J. L. CAVALIER & CNIE.

LOTERIE DES ECOLES GRATUITES.

CLASSE EXTRA No. 13.

LE TIRAGE AURA LIEU MERCREDI 31 DEC.

63 NUMEROS—10 TIRAGES.

1 Lot de	$10000	est de		$10000
1 "	3000	"		3000
1	2000	"		2000
1	1500	"		1500
1	1218	"		1218
2	1000	"		2000
3	500	"		1500
5	500	"		2500
10	300	"		3000
95	130	"		12350
53	60	"		3180
53	30	"		1590
53	25	"		1325
106	15	"		1590
2120	8	"		16960
13780	4	"		55120
16285 Lots montant à				119133

PRIX DES BILLETS.

Billets entiers, $4; demi-billets $2; quarts $1. Paquets de 21 billets $91, garantis ne pas donner moins de $40 et pouvant donner les plus gros lots.

Paquets de fraction de billets en proportion.

Bureau du Directeur, rue de Chartres, No. 37, près la rue de la Douane.
31 déc LAWTON & MEAD, directeurs.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DE LA PRESSE A COTON A VAPEUR DE LA LEVEE.

Nouvelle-Orléans, 13 Décembre 1833.

AVIS—La compagnie achètera le vieux linge propre de toile et coton, la vieille toile à voile, les vieilles cordes et les retailles [illegible] livrables à la papeterie, située derrière la presse, payable comptant.

Par ordre de la direction,
30 déc SOMMEREAU, secrétaire pro. tem.

MARCHANDISES DE GOUT.

LES soussignés ont l'honneur de prévenir leurs pratiques et le public en général qu'ils viennent de recevoir un grand assortiment de marchandises, telles que : Manteaux de dames, *Habillemens* d'enfans de tout âge, en drap et circassienne, souliers de dames en Maroquin, en couleur et noir, prunelle do. do., en satin de. do., bottines de dames, parapluies français 28, 30 et 32 pouces, parasols de dames, gants de femmes assortis, et pour hommes do., mouchoirs français et anglais assortis, poupées, bas de soie [illegible] unis et à jour, chaussettes do., plumeaux, [illegible] *hommes et dames.*

[illegible] grand nombre d'articles de nouveauté qu'ils [illegible] dans leurs magasins.
AUGUSTE GOUY & CO.,
[illegible] Chartres, No. 109, et rue Royale, No. 188.

[illegible] objets suivants, en dé[illegible] de Marseille.

[illegible]

POUR MANCHESTER (Rivière Yazoo)

Le bateau à vapeur ABEONA, cap. Glover, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu pour les ports susdits. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
TOURNE & BECKWITH,
31 déc Nos. 28 and 29 New Levée.

POUR LAFOURCHE. (Intérieur.)

Le bateau à vapeur ANDREW JACKSON, capitaine Ryneon, tirant peu d'eau, ayant la chambre en haut, partira pour la destination ci-dessus mercredi, à midi. Pour fret ou passage, ayant d'excellents emménagemens, s'adresser à
TIERNAN, CUDDY & CO,
31 déc encoig. Gravier & Tchoupitoulas.

BATEAU A VAPEUR A VENDRE.

Le nouveau et superbe bateau à vapeur, ANDREW JACKSON, ayant sa chambre en haut, mesurant 100 tonneaux, tirant peu d'eau et ayant d'excellents emménagements pour les passagers. C'est un bateau du premier ordre. On le vendra à des termes accommodants, s'adresser à
TIERNAN, CUDDY & Co.,
31 déc encoig. Gravier & Tchoupitoulas.

POUR BALTIMORE.

Le fin voilier navire BOURNE, capit. Benthall, ayant presque tout son chargement engagé et à bord, partira le 6 courant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Conti, ou à
HARRISON, BROWN & Co.,
31 déc 117 rue Royale.

POUR MARSEILLE.

Le brick fin voilier VICTOR, capitaine Carbonnel, ayant une partie de son chargement engagée. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à JULES LE BLANC,
31 déc rue Royale, No. 103.

POUR BORDEAUX.

Le navire français L'EUCHARIS, capitaine Maissin, partira pour le dit port, du 20 au 25 Janvier. S'adresser au capitaine, pour les conditions du fret ou passage, ou à M. OSMIN BIGOURDAN,
31 déc rue Toulouse, No. 23.

POUR LIVERPOOL.

Le navire fin marcheur ULYSSES, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Kennedy, partira sous peu. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, s'adresser à HARRISON, BROWN & CO.,
31 déc rue Royale, No. 117.

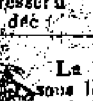

POUR VERA-CRUZ.

La belle goëlette, fin voilier, et bien connue sous le nom de LIBRE ZEMPUALTECA, capitaine Pedro Garcia, partira positivement pour le dit port, le 30 du courant. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à
LIZARDI & FRERES,
27 déc—4 rue Royale, No. 1[illegible]

No. 90, rue de Chartres, entre celles Conti et Bienville.

LE soussigné donne avis que pour la commodité du public, il a établi à l'adresse ci-dessus, un dépôt de parfumeries des meilleurs fabriques de Paris, où l'on trouvera constamment tous les articles de ce genre, ainsi qu'une infinité d'objets de goût et de mode aux mêmes prix qu'à son magasin rue Royale, No. 239, connu sous le nom de *Nouveau Bazar de Parfums.*

Il saisit cette occasion pour informer les amateurs qu'il a reçu un parti de graines de moutarde du pays, récoltées cette année, l'on trouvera aux adresses susdésignées de la moutarde dite créole préparée, et en bouteilles.
23 déc L. EVEN.

DEMANDE d'actions de la ville de, la Banque de l'Union de la Louisiane. CHS. HATREL,
27 déc rue de Chartres, No. 133

CUIRS ET VINS—Les soussignés offrent à vendre 81 côtés de cuirs de la tannerie de St Martinville. 100 barriques vin de Bordeaux ; 100 do. vin de Marseille; 50 bts. vin blanc, 50 do. do. vieux Sauterne, 1er. crus; 100 bts. vinaigre. DOUMEING & FUSELIER,
27 déc rue de la Vieille Levée, No. 29.

AVIS AUX TEINTURIERS DE LA NELLE.-ORLEANS.

UNE personne récemment arrivée de Lyon, a apporté des mécaniques avec elle pour apprêter, allins, cilyndres, pour moirer et gauffrer la soie, et autres étoffes, et elle les offre à vendre à un prix très modéré et donnera toute facilité pour être à même de pouvoir effectuer les paiemens. S'adresser au No. 30, rue Toulouse, à 3 portes de la rue Chartres, en haut. 27 déc—3.3ps

IL a été enlevé de ma maison, dans la journée d'hier, les articles suivans, en argenterie, savoir : 13 cuillers marquées T. U. et d'autres sans marques; 14 fourchettes sans marques; 13 cuillers à crême et 9 do. à thé marquées T. V. Une récompense de 25 piastres sera donnée à quiconque fera recouvrer les dits objets et 50 pour la conviction du voleur ; les orfèvres et autres sont requis d'arrêter les articles si on les offrait en vente.
25 déc—6 Thos. URQUHART.

AVIS—Les personnes qui doivent à la société *Lee & Walton*, sont priés de payer sans délai à M. Wm. B. Walton qui est dûment autorisé à donner reçu, et ceux qui ont des comptes contre la dite société, sont priés de les présenter pour être liquidés. CHARLES PORTER,
M. WALTON

Exécuteurs testamentaires de la succession de Charles Lee. 25 déc—6

AVIS—Toutes les personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu Mariano Pelegrin, sont invitées à les présenter avec les pièces à l'appui à Joaquin Viosca, exécuteur du défunt, à l'encoignure des rues St.-Philippe et Levée, et ceux qui doivent à ladite succession sont priés de payer immédiatement entre ses mains.
26 déc—3

EPAVES OU VOLES de chez le soussigné, le 20 du mois de mai, DEUX CHEVAUX espagnols, l'un d'une couleur brune foncée, et la tête blanche, portant la marque J. S. O., l'autre est aussi de couleur brune foncée, ayant les quatre pieds blancs. Le propriétaire recevra avec reconnaissance toutes les informations qui lui seront données de ses chevaux. JOSEPH SOULLEE,
24 déc—6 coins St. James et Tchoupitoulas.

AVIS—Ceux qui ont des réclamations contre la succession de J. Le Beau, M. D. sont priés de les présenter au soussigné et ceux qui doivent à la dite succession voudront bien régler leurs comptes entre les mains de M. Balix.
24 déc—3 L. B. LEBEAU.

AVIS—Toutes les personnes ayant des réclamations à faire contre le bateau à vapeur BLACK-HAWCK, capitaine Sheridan, sont priées de les présenter aux soussignés d'ici au 10 de janvier prochain, pour être payées, tous les comptes présentés après cette époque seront considérés comme nuls et ne seront point acquittés.
24 déc—5 R. TOLEDANO & LEGENDRE.

ARRETES.—Il a été arrêté 4 caisses destinées à recevoir des livres de comptes; 4 caisses à vis; deux marchepieds à pinion tout en cuivre. La personne qui aurait perdu ces objets, peut les ravoir en prouvant ses titres, et payer les frais d'insertions, s'adresser à
JEDIDIAH,
24 déc—5 à la fonderie de Leeds.

AVIS.—M. VERNIER désire trouver un professeur de langue anglaise, qui voudrait donner quelques heures de leçons par jour dans son établissement, rue Moreau, No. 61, faubourg Marigny. 24 déc—3

F. GRIMA ayant été nommé notaire public, en remplacement de G. R. Stringer, démissionnaire, a transporté son bureau au No. 83, rue Royale, maison de Mr. McCutcheon, près du bureau de la Compagnie d'Assurance de la Nlle.-Orléans. 20 déc—1m,2ps

BANQUE DE LA CITE,
Nouvelle-Orléans, le 17 décembre 1833.

CETTE institution achète des Traites et vend de Checks sur New-York et Philadelphie.
18 déc H. LAVERGNE, caissier

A VENDRE.—Un piano à queue de Jno. Boadwood et fils facteurs de Londres. Ce superbe instrument est garantie pour la qualité et solidité. On pourra l'essayer en s'adressant à CHS. HATREL,
19 déc rue de Chartres No. 123.

ETAT DE LA LOUISIANE—*Cour des Preuves*—Paroisse de St. Jean-Baptiste.—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte de liquidation de la succession de feue dame Madeleine Haydel, veuve Pierre Becnel, enregistré dans cette cour, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds de la dite succession répartis conformément au dit compte.
Paroisse St. Jean Baptiste, 20 décembre 1833.
24 déc—10 O. LE BLANC, juge

LE docteur PICTON a transporté son domicile à l'encoignure des rues Bourbon et de la Douane, [illegible] maisons de MM. Puech & Bein. L'entrée [illegible] Douane. 16 déc—12

[illegible] 5,000,000 barils de COQUILLES [illegible] à vendre par
F. SAUTON.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. LECARPENTIER.

VENTE A L'ENCAN, POUR CAUSE DE MALADIE,

AU MAGASIN DE MODES DE

MADAME VOIQUIN,

RUE ROYALE, ENTRE ST-ANNE & ORLEANS.

IL sera vendu sur les lieux, aujourd'hui, à 4 heures de l'après-midi, les objets suivans, savoir :

5 cartons de fleurs artificielles, de la plus grande beauté; plusieurs cartons de blondes de soie, neige et crêpes de différentes couleurs; 4 cartons de rubans, 1er. choix; 30 aunes de tissus, paille et gros de Naples; 20 aunes de nathalice étoffes françaises, des derniers arrivages ; coupons de gros de Naples, velours d'été, moliers, satins.

Bonde de pailles; tarnetilles; cordonets de paille ; larous; gances satinées, coiffes de chapeau; 30 chapeaux tout faits; 1 toque de théâtre (1er. modèle en ville) glaces à main en beajou pour toilette; parfums; cartons; chaises; comptoir; une vitrière d'un goût moderne, avec ses portes à charnières; moulures; 12 tiroirs à patères en cristal et patères en cuivre à l'intérieur, d'un facile transport.

Le tout au comptant. 31 déc

Vente renvoyée.

PAR HEWLETT & BRIGHT.

LA vente de Moulin et des bâtisses, connus sous le nom de *Withers steam mill*, à présent appartenant à J. P. Miller, commencer à vendredi, 3 janvier 1834, à 10 heures du matin. Il y a aussi une grande quantité de bois de charpente par lots convenables.

Conditions : au-dessous de $100 comptant, au-dessus de $100 et au-dessous de $200, 90 jours, au dessus de $200, 4 mois en billets endossés à satisfaction. 31 déc.

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu samedi, 4 janvier 1834, la négresse créole HALIVA, âgée de 14 ans, bien portante et bonne domestique de maison, pleinement garantie, son maître la vend, parce qu'il n'a plus besoin de ses services.

Conditions : 6 mois de terme, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé devant W. B. Miller, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 31 déc

PAR P. A. GUILLOTTE.

IL sera vendu samedi prochain, à midi, à l'endroit accoutumé, une VOITURE élégante, et très commode.

Conditions : comptant. 30 déc—5

PAR T. MOSSY.

MARDI, 31 du courant, à 5 heures du soir, la vente des marchandises de Mr. *Vito Viti*, sera continuée dans son magasin, au coin des rues Royale et de la Douane; savoir:

Pendules de divers genres, Candelabres, Vases, et une variété d'objets d'art, &c.

Conditions, à la vente. 30 déc.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu mardi prochain, 31 décembre, à 1 heures de l'après-midi, et au dernier domicile de feu Albert de Armas, rue de l'Hôpital, les effets mobiliers dépendant de sa succession. Conditions: Comptant.
Par ordre de la cour, 28 déc—3

Par Hewlett & Bright et Domingon.

IL sera vendu mardi, 31 courant, à la Bourse, à midi, DEUX TERRAINS de 120 pieds de face aux rues Apollo et Euterpe, (faubourg Annonciation) avec toutes les bâtisses qui se trouvent dessus, à l'encoignure est une maison de maître bâtie de pois peu, briquetée entre poteaux, cour carrelée, cuisine, puits en briques, magasin en bois, latrines, pigeonnier. L'autre maison est en bois, bâtie récemment, puits en briques, cuisine, latrines. Le terrain est bon, et les banquettes sont très-élevées. Il s'y trouve des orangers et d'autres arbres. Le propriétaire invite les acquéreurs à visiter cette belle propriété, pour pouvoir l'apprécier. S'adresser sur les lieux, ou à l'encoignure des rues Bourgogne et St. Louis, No. 127. La propriété est située dans l'île après M. Babreck. 27 déc

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu samedi prochain, 4 janvier 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett, 3 Lots de Terre désignés par les Nos. 13, 14 et 15, sur un plan déposé au bureau de M. Pollock, en février 1832, situés au faubourg Marigny et mesurant chacun 30 pieds à la rue de l'Union, sur 120 pieds de profondeur, le lot No. 13, formant l'encoignure.

Conditions: $197, 75 cents le 1er. de mars 1834, $197, 75 cents le 1er. mars 1835; et le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés par M. C. Pollock, not. pub, aux frais des acquéreurs. 28 déc

PAR H J DOMINGON & HEWLETT BRIGHT.

IL sera vendu jeudi, 22 janvier, à midi, à la Bourse de Hewlett, une belle propriété située rue de l'Hôpital, entre Bourbon et Dauphine. 28 déc

ASSOCIATION CONSOLIDEE.

LE public est prévenu que le 25 décembre, 1 et 8 janvier, cette institution sera fermée, ceux qui auront des billets à payer sont priés de le faire le jour précédent. Les billets présentés à l'escompte devront être offerts le lundi pour l'escompte qui aura lieu le mardi. Par ordre.
23 déc—18 J. L. PREVOST, caissier

ASSOCIATION CONSOLIDEE.

LES actionnaires de cette institution sont prévenus qu'une élection de six Directeurs par les actionnaires aura lieu le Jeudi 27 Janvier prochain dans le local de la dite Banque, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 heures.

Par ordre.
23 déc—1m S. L. PREVOST, Caissier.

GRENIER & PETIT,

CONFISEURS DE PARIS.

ONT l'honneur de prévenir qu'on trouvera dans leur magasin, rue Royale, No. 213, un assortiment de Bonbons les plus nouveaux et diverses confitures de France. 30 déc—6

A VENDRE chez M. ISIDORE, coiffeur, rue Royale, No. 206, près des Banques—Un assortiment d'objets nouveaux, propres pour étrennes et tout récemment arrivés de Paris. 30 déc—3

PORC & GRAISSE—109 barillets porc, 50 do. plats côtés, 230 do. graisse, en débarquement et à vendre par TOURNE & BECKWITH,
30 déc 28 et 29, Nouvelle Levée.

ON offre à vendre à l'amiable la moitié indivise d'une HABITATION au bas du fleuve à environ 2 milles de la ville, mesurant 1 arpent et un tiers de face au fleuve sur 40 arpents de profondeur, établie en briqueterie avec tous les établissemens et animaux qui s'y trouvent, ainsi que de 43 esclaves de choix parfaitement acclimatés.

Cette terre mérite l'attention des capitalistes, autant par sa proximité de la ville que par le revenu immédiat que donne la briqueterie y établie.

Pour plus amples renseignemens s'adresser sur les lieux chez M. Alexandre Lasseps. 28 déc—1m

EN débarquement du brick Lunar, de Marseille et à vendre par les soussignés:

300 barriques Vin Bergasse;
100 barils imitation Madère;
4 pipes Eau de Vie;
30 barils Vinaigre;
300 paniers Huile;
200 demis paniers do.
200 caisses Vin Muscat;
161 caisses Salaisons assorties;
50 caisses Vermicelle et Macaroni;
10 caisses Marischino de Zara,
15 caisses Absynthe Suisse;
30 caisses Eau de fleur d'Orange;
4 caisses Saucissons;
21 caisses Savon français;
2 caisses Vinaigre framboise;
2 caisses Dattes;
100 caisses Pruneaux;
150 Paniers do.
10 Fromages Gruyère;
200 do. Hollande;
3 jarres Fruits cristallisés;
1 do. Nougat;
2 do. Amandes;
135 paniers Bouteilles;
1 balle Bouchons;

Et au magasin, un assortiment de Vin de Bordeaux, en barriques, en caisses et de comestibles en tout genre.
OGER FILS,
28 déc—1m rue Toulouse, No 19.

C'est à la requête du Consul Mexicain que nous publions cet avis.

LEGATION MEXICAINE AUX E. U. D'AMERIQUE.

LE gouvernement mexicain n'aura point d'objection à donner accueil aux Indiens qui émigreront de ces Etats-Unis à ceux du Mexique, moyennant toutefois qu'ils le demandent, et pourvu qu'ils s'assujettissent à vivre en société dans le terrain qui leur est destiné; se soumettant en outre aux lois du pays comme subordonnés à l'Etat et à la nation mexicaine.

Ce dont je vous fais part, afin que vous donniez la publicité nécessaire.

Dieu et Liberté.

Philadelphie, le 7 décembre 1833.
Signé, J. M. DE CASTILLO Y LANZAS.
A M. J. Pizaros Martinez, consul mexicain, à la Nouvelle-Orléans. 27 déc—3

DEMANDE D'INSTITUTRICE.

ON demande une dame qui pourrait donner de bonnes et de satisfaisantes preuves de ses capacités, pour l'enseignement de la langue française, et de la musique, et qui voudrait aller à 8 milles de la Nouvelle-Orléans; pour s'adresser au bureau de cette feuille. 19 déc—1m

BANQUE DES ARTISANS & COMMERCANS.
Nouvelle-Orléans, [illegible]
CONFORMEMENT [illegible]